

Manifeste pour une stratégie contre l'homophobie

Libération

« Les pédés au bûcher! » : c'est l'un des appels à la haine entendu parmi d'autres lors d'une manifestation anti-Pacs organisée à Paris le 31 janvier 1999. «Pratique de la contamination sidaïque», c'est la traduction du mot Pacs qu'a proposé le sénateur Emmanuel Hamel lors du passage du texte au Palais-Bourbon. Des injures proférées par des manifestants aux courriers envoyés par Avenir de la culture au Premier ministre, en passant par les plaisanteries douteuses imaginées par certains députés et sénateurs de l'opposition, l'année 1999 aura été riche en injures et incitations à la haine homophobes. Jamais homophobie n'aura été si clairement énoncée. Elle qui allait de soi, au point d'être silencieuse il y a encore quelques mois, fut soudain criée, imprimée et brandie comme l'ultime valeur en péril d'un ordre moral en voie de marginalisation. Pourquoi se priver? Contrairement au racisme et à l'antisémitisme, l'homophobie est un «sport» parfaitement légal. Là où l'Etat use de sa force symbolique pour tracer la frontière de l'inexcusable envers ceux qui tiennent des discours de haine anti-étrangers ou anti-juifs, sa jurisprudence semble donner raison à ceux qui promettent les homosexuels au bûcher. Contrairement à la Licra ou au Mrap, aucune association représentative homosexuelle n'a la possibilité de se porter partie civile lorsqu'un journal, une organisation ou un groupe tient un discours homophobe. Seul un individu, nommément attaqué, a la possibilité de porter plainte pour diffamation ou injure. Que faire alors contre ces affiches «Pacs = pédés» collées le long des manifestations anti-Pacs? Que faire contre ce dessin du journal *Présent* (proche du FN, tendance catholique traditionaliste) montrant en première page une caricature d'un couple d'hommes en train de tendre les bras à

un petit garçon sur le thème: «Viens mon petit, nous allons t'accueillir... à draps ouverts.» Ici, comme toujours, personne n'est cité nommément. Ce sont tous les homosexuels que ce journal accuse d'être pédophiles. Pour qu'une association les représentant puisse se porter partie civile sans craindre d'être jugée irrecevable, il faut modifier la loi. C'est pourquoi nous proposons d'élargir la loi du 29 juillet 1881, ainsi que les articles du code de procédure pénale s'y rapportant, dans ce sens: «Toute association, régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, qui se propose par ses statuts de combattre le sexisme ou l'homophobie, ou d'assister les victimes de discriminations fondées sur leur sexe ou leur orientation sexuelle, peut exercer les droits reconnus à la partie civile, en ce qui concerne les articles 24 alinéa 6, article 32 alinéa 2 et article 33 alinéa 3.» A savoir tout ce qui concerne l'injure, l'incitation à la haine, les atteintes à l'intégrité ou les discriminations en raison du sexe ou de l'orientation sexuelle.

Ce que nous demandons, ce n'est pas une simple mesure de protection vis-à-vis de l'homophobie. Ce que nous voulons, c'est une véritable stratégie, répressive et préventive, contre l'incitation à la haine et les discriminations.

Bien sûr, nous sommes conscients du pouvoir limité de toute législation allant dans le sens d'une répression du discours haineux. De même que les lois antiracistes n'ont pas fait disparaître le racisme, les lois permettant aux associations homosexuelles de porter plainte ne mettront pas fin à l'homophobie. Les discours d'exclusion, les réflexes

discriminatoires, les a priori et les préjugés font partie d'une mécanique redoutablement plus complexe. Permettre à ceux qui en sont victimes de se défendre nous paraît indispensable mais en aucun cas suffisant. Cela reviendrait à soigner les symptômes d'un mal sans s'attaquer à leur cause. A l'image de pays qui ont entrepris de faire cette autocritique, nous pensons qu'il est temps que la France réfléchisse en profondeur aux moyens de lutter contre la haine sous toutes ses formes. Édu-

quer, former, sensibiliser. Voilà les maîtres mots d'un programme qui permettrait à des générations d'apprendre à ne plus fonctionner sur le principe de l'exclusion, de la méfiance vis à vis de l'autre. Mais une telle ambition suppose des moyens. La création d'un organisme qui réfléchisse à une stratégie nationale de lutte contre la haine et les discriminations. Des campagnes nationales pour interpeller, expliquer, et enfin déconstruire ce qui génère de l'homophobie, du sexisme, de l'antisémitisme et toute forme de racisme. Une véritable réflexion sur l'éducation nationale et citoyenne. Des programmes de formation destinés à sensibiliser différents corps professionnels amenés à être en contact – et donc à agir dans un sens soit négatif soit positif – sur toutes ces questions: les policiers, les travailleurs sociaux, les professeurs, etc. Sans parler des moyens nécessaires pour permettre aux associations qui font déjà un travail d'accueil et d'écoute capital de continuer, et de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

Ce que nous demandons, ce n'est pas une simple mesure de protection vis à vis de l'homophobie. Ce que nous voulons, c'est une véritable stratégie – répressive et préventive – contre l'incitation à la haine et les discriminations. Pour en finir avec le rejet, l'intolérance et le mépris. Pour ne plus laisser les victimes de l'homophobie seules avec leur lutte. Et dire enfin clairement ceci: l'homophobie n'est pas le problème des homosexuels. C'est celui des homophobes ●

Parmi les premiers signataires du Manifeste

Associations: Aides, Act Up-Paris, Centre gai et lesbien de Paris, ProChoix (Fonds de lutte contre l'homophobie), SOS Homophobie, Ardhia, Collectif pour le CCUS et Pacs, Coordination lesbienne nationale, Collectif de lutte contre l'homophobie du Parti communiste, CGL-Montpellier, CGL-Paris, CRSH, Chiche!, Emission, Planète féministe, Fast!, Groupe action Gay (GAG), KTM-Editions, les Dé/générées, Ligue des droits de l'homme, Maison des femmes de Paris, Marie-Pas-Claire, Mixité, Quetsche!, Sida Info Service, SOS-Sexisme...

Individus: Christian Baudelot, Françoise Basch, Daniel Borillo, Lahla Chahal, Jean-Christophe Cauchy, Sonia Dayan, Christine Delphy, Didier Eribon, Eric Fassin, Jeanne Favret-Saada, Caroline Fourrest, Yann Galut (député), Christophe Girard, Guy Haacoët (député), Marcela Iacub, Liliane Kandel, Christine Le Doaré,

Claudie Lesselier, Danièle Lochak, Noël Mamère (député), Jean-Pierre Michel (député), Agnès Tricoire, CyJung, Fiammetta Venner, Alia Rondeaux, Gwen Fauchois, Isabelle Lecoz, Annoussamy Christophe, Olivier Benoit, Vincent Biringer, Blaise Cachelin, Christophe Kantcheff, Isabelle Denise, Paule Alliot, Pierre Sissaouy, Severine Martin, Marie-Anne Juricic, Thomas Lancelot, Sonia Guessab, Philippe Etienne, Hélène Michel, Bruno Veber, Bertrand Lemesle, Elisabeth Loichot, René Lalement, Sylvie Teychenne, Jean-Pierre Moulères, Georges Ginioux, Anne Revillard, Marianne Thiery, Bruno Sarrodet, Tom Craig, Michèle Andraud, Delphine Jarraud, Patricia Tancredi, Joëlle Maraschin, Philippe Moré, Philippe Lasnier, Marc Morel, Yves Roussel, Franck Ricaud, Philippe Hayat, Fayaza Omar, Juliette Boyer, Vincent Pelletier, Hervé Champagnac, Aline Baudu.